

par l'Association canadienne d'hygiène mentale, déclarait que les affections mentales ne devraient plus être considérées comme des motifs d'expulsion ou même d'exclusion d'immigrants. Les porte-parole de l'Association canadienne d'hygiène mentale et de l'Association canadienne pour les enfants arriérés ont convenu que les lois et les règlements d'immigration interdisant l'entrée au pays des personnes qui ont séjourné dans des hôpitaux pour malades mentaux, y compris les épileptiques et les enfants arriérés, devraient être abolis parce qu'ils sont dépassés et inhumains.

On devrait aussi adopter une nouvelle optique fondée sur l'appréciation individuelle et sur des sentiments humanitaires à l'égard des membres de la famille. Ces cas devraient être soumis à un tribunal indépendant composée de psychiatres, de psychologues et de sociologues. Bon nombre de personnes entrent dans des institutions psychiatriques sans souffrir d'une affection mentale grave. Des personnes de divers niveaux d'instruction et de formation se font traiter brièvement pour des dépressions nerveuses. Elles peuvent guérir dans trois ou quatre semaines et rester en bonne santé pour le reste de leur vie. Malheureusement, et c'est injuste, la loi actuelle de l'immigration qualifie ces personnes de cette vieille expression détestable: «aliénés». Je propose au ministre de moderniser la terminologie médicale de la loi et des règlements et d'en supprimer l'expression «aliénés». Aucune loi canadienne ne devrait contenir une telle flétrissure.

Je connais des cas d'immigrants qui, débarqués dans un pays étranger, subissent un choc culturel. C'est le résultat d'efforts en vue de s'adapter à une culture et à des coutumes nouvelles. Il arrive que ce choc dégénère en dépression mentale. Toutefois, un traitement peut guérir de telles personnes. Je demande encore au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand): pourquoi expulser ces gens? Le gouvernement des États-Unis a assoupli ses lois de l'immigration en éliminant les dispositions qui interdisaient l'entrée des épileptiques. Les lois américaines permettent désormais l'admission d'enfants attardés jusqu'à l'âge de 14 ans et dont la famille est admissible. Les lois américaines réformées admettent aussi au pays d'anciens malades mentaux après que le chirurgien général décide qu'elles sont redevenues saines depuis un certain temps.

[M. Haidasz.]

Quant à la Commission d'appel, monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il nous renseigner davantage sur la manière dont elle sera constituée et particulièrement nous dire comment sept membres seulement—et parmi eux il n'y aurait que deux avocats—pourront examiner tous ces appels. Je suis certain que la Commission sera assaillie d'appels, surtout d'appels se fondant sur des motifs humanitaires. Il lui sera difficile de donner suite rapidement à ceux-ci. Je crois donc que le ministère devrait engager à temps plein des avocats chargés de s'occuper les enquêtes. Quant aux fonctionnaires de l'Immigration, c'est à d'autres tâches qu'ils devraient se consacrer.

● (5.40 p.m.)

Il aurait en outre lieu de mettre à la disposition des membres de cette Commission des interprètes payés par le gouvernement. Je reçois parfois des plaintes émanant de citoyens canadiens ou de futurs immigrants qui allèguent que les services d'interprétation existant actuellement au Canada et à l'étranger sont inexistantes ou insuffisants. Ces quelques observations, ainsi que celle faites cet après-midi par les préopinants méritent que le ministre les examine d'urgence. Je l'exhorte à étudier sans délai et avec la plus grande attention les demandes de tant de citoyens canadiens et de leurs représentants élus au Parlement. Notre devoir est d'offrir des critiques constructives et d'essayer, dans le creuset des débats, de provoquer les améliorations requises. Il nous incombe de maintenir le degré élevé d'excellence de la justice au Canada.

M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais également faire miennes les paroles qu'a adressées au ministre le préopinant, (M. Haidasz) député de Parkdale. J'ai souvent passé pour un critique très dur de la politique et des méthodes d'immigration. On pourrait peut-être dire que très souvent mes critiques étaient justifiées, mais que parfois elle ne l'était pas. Néanmoins, je suis sûr que le ministre me croira si j'applaudis au courage dont il a fait preuve depuis qu'il a accédé à son poste, de même qu'à ses efforts vigoureux en vue de présenter à la Chambre non seulement le Livre blanc sur l'immigration, mais aussi la mesure à l'étude qu'ont appelée à grands cris différents milieux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Chambre.